

formation

---

# Master Civilisations, Cultures et Sociétés

---

2025-2026

f @ in ▶

[www.ephe.psl.eu](http://www.ephe.psl.eu)



École Pratique  
des Hautes Études

PSL 



# sommaire

<b>Master Civilisations, Cultures et Sociétés</b> .....	<b>4</b>
Présentation. ....	4
Les parcours .....	5
Les objectifs de la formation .....	5
Calendrier universitaire 2025-2026 .....	6
Acquisitions et compétences ; débouchés professionnels .....	6
Le choix des Unités d'enseignements (UE) .....	6
<b>Organisation des études</b> .....	<b>8</b>
Répartition des cours et ECTS .....	8
Contrôle des connaissances .....	9
L'enseignement des langues .....	9
Cours de Français Langue Étrangère (FLE) .....	9
Soutenance du mémoire .....	10
Conditions d'assiduité .....	10
Le stage de professionnalisation .....	10
<b>Le tutorat</b> .....	<b>11</b>
Le rôle du tuteur pédagogique .....	11
L'accompagnement méthodologique .....	11
<b>Candidater en Master</b> .....	<b>12</b>
Les pré-requis .....	13
Conditions d'accès .....	13
Les étapes de la candidature .....	14
Les frais d'inscription .....	15
<b>Aides financières</b> .....	<b>16</b>
Aides sociales .....	16
Bourse de mobilité .....	16
Aides aux projets d'initiatives étudiantes .....	16
<b>Aménagement des études</b> .....	<b>17</b>
Période de césure .....	17
Aménagement du cursus .....	17
<b>Charte du tutorat pédagogique</b> .....	<b>18</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>19</b>

# Master Civilisations, Cultures et Sociétés

## Présentation

La formation dispensée dans le cadre du **Master Civilisations, Cultures et Sociétés (CCS)**, dont l'EPHE – PSL est l'opérateur, est dédiée à l'étude des différentes dimensions (historiques, linguistiques, religieuses, politiques, sociales et intellectuelles) **des civilisations et cultures des aires principalement méditerranéennes et européennes**, aussi bien en synchronie, tant dans leurs dynamiques internes que dans leurs relations avec les mondes environnants, qu'en diachronie, depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. La formation combine les approches des sciences de l'érudition (en premier lieu, philologie, épigraphie, archéologie, archivistique, mais aussi papyrologie, numismatique, héraldique, iconographie) et les modes de traitement de l'information propres aux sciences humaines et sociales.



# Les objectifs de la formation



## Les parcours

### Parcours et responsables pédagogiques

La mention « Civilisations, Cultures et Sociétés » (responsable : **Jean-Claude Yon**) comporte six parcours correspondant à des domaines scientifiques fortement représentés dans les deux sections des Sciences historiques et philologiques et des Sciences religieuses de l'EPHE – PSL :

#### Antiquité méditerranéenne et proche-orientale : langues, histoire, religions

Responsable : Samra Azarnouche

#### Études médiévales : textes, cultures et religions

Responsable : Michel Cacouros

#### Linguistique historique et typologie des langues

Responsable : Alessia Bauer

#### Études modernes et contemporaines : religions, cultures, politiques

Responsable : Jean-Claude Yon

#### Géohistoire et géopolitique : espaces, cultures, pouvoirs

Responsable : Martin Motte

#### Un sixième parcours est proposé en M2 :

#### Histoire politique et culturelle de l'Europe médiévale, moderne et contemporaine (parcours européen)

Responsable : Stéphane Péquignot

L'objectif de ce Master est de donner aux étudiant(e)s des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. Le but est de former non seulement des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, maîtrisant les méthodes et outils de la recherche, des enseignants du secondaire initiés aux pratiques scientifiques, mais aussi des praticiens du secteur tertiaire dans le domaine culturel (métiers du patrimoine, de la presse, de l'édition, de la communication culturelle et du tourisme).

La formation vise à la constitution progressive d'un **savoir** et d'un **savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert**.

Dans le cadre du « parcours » choisi (voir ci-après), **l'étudiant doit atteindre les objectifs suivants** :

- maîtriser les méthodes et outils de la recherche nécessaires à la lecture, l'analyse, l'édition et l'exploitation de la documentation « primaire » ;
- savoir s'orienter dans la production bibliographique ;
- saisir les enjeux intellectuels et scientifiques des courants de la recherche dans le domaine choisi ;
- acquérir les connaissances fondamentales du domaine ;
- se forger des compétences permettant une spécialisation progressive.

Ce faisant, la formation concourt naturellement à développer des **compétences plus générales**, telles que :

- l'acquisition d'un niveau de langues vivantes qui permette l'accès aux publications scientifiques ;
- le développement de capacités d'initiative et d'autonomie dans l'acquisition de ces connaissances ;
- l'acquisition de compétences d'analyse critique, essentielles dans tous les domaines, grâce à la critique des sources et de la littérature secondaire ;
- l'aptitude à transmettre par écrit et par oral, sur un mode analytique ou synthétique, les données, protocoles et résultats d'enquêtes sur des questions complexes, des acquis indispensables quelle que soit l'orientation envisagée par la suite ;
- l'acquisition d'une solide culture générale dans les domaines des sciences historiques, philologiques et religieuses.

Cette formation s'inscrit dans les traditions scientifiques et pédagogiques de l'EPHE – PSL. Elle fait sien le principe **de l'enseignement par la recherche**. Deux types d'enseignement sont dispensés : d'une part des cours de master à proprement parler, qui offrent une initiation à un domaine de recherche ou une formation technique ; d'autre part des **conférences**, nom traditionnel des « séminaires de recherche », qui sont le lieu privilégié de l'apprentissage par l'étudiant des pratiques du chercheur : l'étudiant y est confronté à la présentation, à la discussion, à la construction des recherches en cours entreprises par les enseignants-chercheurs, dans un cadre collectif où se mêlent étudiants, doctorants, auditeurs libres et chercheurs confirmés.

Tout au long du master, le tuteur pédagogique est le principal interlocuteur de l'étudiant.

# Calendrier universitaire 2025-2026

## Réunion de rentrée

Mardi 14 octobre 2025 à la Sorbonne (salle Gaston Paris) à 14h pour les M1 et à 15 h 30 pour les M2.

**Présence obligatoire.**

## Semestres

### 1<sup>er</sup> semestre :

du lundi 22 septembre 2025  
au vendredi 6 février 2026

### 2<sup>e</sup> semestre :

du lundi 9 février 2026  
au vendredi 5 juin 2026

## Interruption des cours

### Noël :

du vendredi 19 décembre 2025 au soir  
au lundi 5 janvier 2026 au matin

### Hiver :

du vendredi 27 février 2026 au soir  
au lundi 9 mars 2026 au matin

### Printemps :

du vendredi 17 avril 2026 au soir  
au lundi 4 mai 2026 au matin

## Semaines banalisées

du lundi 22 septembre 2025  
au vendredi 3 octobre 2025

### PSL Weeks :

du 2 mars 2026 au 6 mars 2026

*Ces deux semaines offrent aux étudiants la possibilité de suivre des formations annexes (PSL Weeks organisées par les programmes gradués de PSL, formation ILARA, stages intensifs de FLE) et d'effectuer des mobilités.*

# Acquisitions et compétences ; débouchés professionnels

Articulée à un projet professionnel conduisant prioritairement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et du patrimoine, la formation délivrée par le master CCS est aussi adaptée, dans le cadre d'un double cursus ou d'un cursus complémentaire et spécialisé, à des étudiants orientés vers les secteurs professionnels de l'édition, la documentation, la presse, la gestion et la communication culturelle.

# Le choix des Unités d'enseignement (UE)

## Le nombre des crédits

Les UE sont créditées d'ECTS qui correspondent chacun à **50h de travail** (cours et travail personnel). La particularité du master est de laisser une grande liberté aux étudiants dans le choix de leurs UE, et de manière croissante entre la première et la deuxième année de master, afin qu'ils construisent leur profil scientifique en accord et après discussion avec leur tuteur lors de l'inscription pédagogique qui a lieu au début de chaque semestre.

Le nombre de crédits alloués aux UE **varie selon le volume horaire**. De façon générale, les enseignements de 2h hebdomadaires donnent lieu à délivrance respectivement de 6 crédits ECTS. Si l'enseignement ne compte qu'une seule heure ou 1h30, 3 ECTS. L'étudiant doit alors en choisir deux pour composer un ensemble valant 6 crédits. Attention, un même cours peut ne pas avoir la même valeur en ECTS selon les masters et selon les semestres. En effet, c'est le volume horaire global du cours qui déclenche 6 au 3 ECTS sur le semestre. Un cours doit être au minimum de 24 heures pour valider 6 ECTS et au moins de 12 heures pour valider 3 ECTS.

## Les Unités d'Enseignement (UE) sont réparties en trois catégories :

- La première année de master (master 1) est conçue comme un parcours d'initiation. Ce parcours est identifié par un tronc commun, formé d'UE dites d'« **initiation au parcours de recherche** » (UE I). Il y a une UE I par semestre ; cette UE est obligatoire.
- Les UE dénommées « **Outils de la recherche** » (O) sont destinées plus spécialement aux étudiants de master 1, mais peuvent être suivies aussi en master 2. Ces enseignements visent à donner à l'étudiant les moyens d'étudier de première main les sources auxquelles il est confronté ; ils peuvent aussi porter sur les langues de la documentation primaire (langues anciennes notamment), leur lecture et leur environnement proches, ainsi que sur la méthodologie documentaire. Il n'est pas possible de valider en M2 une UE « Outil de la recherche » déjà validée en M1.
- Les UE dites « **Apprentissage de la recherche** » (A) sont accessibles en master 1 comme en master 2, tout en ayant vocation à former l'essentiel du menu de l'étudiant de master 2. En master 1 comme en master 2, l'étudiant suit **obligatoirement** l'UE A de son tuteur pédagogique (« conférence du tuteur »). Les UE A sont essentiellement les « conférences » (autrement dit les séminaires de recherche) des directeurs d'études et maîtres de conférences.

La liste des UE de l'ensemble du Master CCS est disponible sur le site de l'EPHE – PSL.

**Il convient de se reporter au calendrier des conférences pour la date de début de chacun des enseignements choisis. Un moyen simple de retrouver ces informations est de rechercher sur le site « Programme des conférences » et d'en télécharger la version PDF.**

## Les UE extérieures

Des UE au choix peuvent être choisies par l'étudiant, en accord avec son tuteur, parmi des enseignements assurés **hors de l'EPHE – PSL**, dans PSL ou dans des établissements partenaires du master CCS. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le calendrier de l'établissement d'accueil est souvent différent de celui de l'EPHE – PSL (les enseignements commencent ordinairement plus tôt). Lorsque les UE extérieures ne sont pas semestrialisées, une note devra être fournie pour chaque semestre. Les modalités d'évaluation de ces enseignements sont propres à chaque UE et doivent être demandées à l'enseignant qui assure cette UE.

### Précision importante

L'attention des étudiants est attirée sur le fait que **le calendrier des autres établissements universitaires est souvent différent de celui de l'EPHE – PSL** (les enseignements y commencent ordinairement plus tôt). **L'inscription aux cours de langues vivantes du pôle de langues de PSL (à l'École des Mines) a lieu dès septembre.** Il n'est pas possible de commencer en retard. Les semaines de vacances ne sont pas non plus toujours les mêmes selon les établissements.

# Organisation des études

Le Master comprend **416 h de cours**  
réparties sur 26 semaines annuelles :  
260 h en Master 1 — 156 h en Master 2

## Master 1 (60 ECTS)

<b>Semestre 1</b> 30 ECTS 130h	<b>Initiation</b> <b>Tronc commun de la mention</b> : méthodologie et humanités numériques ; obligatoire en M1 et pour les primo-arrivants en tant que séminaire de recherche en M2 sauf avis contraire du tuteur <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Conférence du tuteur pédagogique</b> <b>Obligatoire</b> <b>6 ECTS (Coef 2*)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, ou Apprentissage de la recherche <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, ou Apprentissage de la recherche <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Langue vivante ou FLE</b> <b>6 ECTS (Coef 1)</b>
<b>Semestre 2</b> 30 ECTS 130h	<b>Initiation</b> <b>Tronc commun du parcours</b> ; obligatoire en M1 et pour les primo-arrivants en M2 sauf avis contraire du tuteur <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Conférence du tuteur pédagogique</b> <b>Obligatoire</b> <b>6 ECTS (Coef 2*)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche ou Stage de professionnalisation <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Langue vivante ou FLE</b> <b>6 ECTS (Coef 1)</b>

## Master 2 (60 ECTS)

<b>Semestre 3</b> 30 ECTS 130h	<b>Conférence du tuteur pédagogique</b> <b>Obligatoire</b> <b>6 ECTS (Coef 2*)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche ou Stage de professionnalisation <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Préparation du mémoire de fin de Master</b> <b>12 ECTS (Coef 1)</b>
<b>Semestre 4</b> 30 ECTS 130h	<b>Conférence du tuteur pédagogique</b> <b>Obligatoire</b> <b>6 ECTS (Coef 2*)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>1 UE au choix</b> Parmi les UE : Outils de la recherche, Apprentissage de la recherche ou Stage de professionnalisation <b>6 ECTS (Coef 1)</b>	<b>Rédaction et soutenance du mémoire de recherche</b> <b>12 ECTS (Coef 2*)</b>

Chaque semestre permet d'obtenir 30 ECTS. Pour rappel le sigle ECTS signifie "European Credits Transfer System", soit "Système européen de transfert et d'accumulation de crédits" ; il a pour finalité de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger. Chaque ECTS correspond à 30h de travail en cours et personnel.

\* Un coefficient de 2 signifie que la note de cette UE compte double dans la moyenne générale.

# Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances valorise, tant en M1 qu'en M2, la production de documents (fiches de lecture, essais de longueur variable, mémoire) attestant les capacités d'expression scientifique de l'étudiant, ainsi que sa maîtrise des problématiques, de la bibliographie, des sources et des méthodes propres au parcours choisi.

Dans les UE à intervenants multiples (notamment dans les UE d'initiation des parcours au second semestre), l'étudiant prend contact avec l'un des enseignants et lui rend un exercice. La nature de l'exercice est déterminée en commun par les enseignants intervenant dans cette UE.

En M1 le travail de recherche demandé au Semestre 2 est un mini-mémoire original d'au moins 25 pages accompagné d'une bibliographie développée.

**L'assiduité des étudiants est exigée ; le master ne peut être validé qu'en présentiel.** Toute absence doit être

justifiée par écrit ou courriel auprès de l'enseignant et de la DEVE. Un certificat médical devra être communiqué à la DEVE, au bureau des masters ou un autre justificatif si l'absence n'est pas liée à une raison médicale. Si l'assiduité ne peut faire l'objet d'une note, les absences non justifiées peuvent être prises en compte au moment de l'évaluation.

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondants aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note est égale ou supérieure à 10.

Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors qu'a été obtenue dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas de compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, un rattrapage est organisé dans le cadre de cet enseignement et donne lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la seconde session. Si un nouvel échec se produit,

l'étudiant devra suivre à nouveau l'UE concernée ou, le cas échéant, en choisir une autre en accord avec son tuteur.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master par l'intermédiaire de l'application Pegasus. L'étudiant doit cependant vérifier que ses notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et heure. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant en matière de recherche, et le cas échéant, son aptitude à la préparation d'une thèse. Le diplôme de master est assorti d'une mention pour les notes suivantes :

- > mention **assez bien**, de 12 à 13,99
- > mention **bien**, de 14 à 15,99
- > mention **très bien**, de 16 à 20

**Les séminaires intensifs et les PSL Weeks ne sont pas validables.**

## L'enseignement des langues

Les **langues anciennes de spécialité** (latin, grec ancien, hébreu, etc.) font partie des UE « Outils de la recherche ». Les cours de grec et de latin sont désormais assurés dans le cadre de l'Institut des Langues Rares (ILARA) de l'EPHE – PSL.

La maîtrise d'une **langue vivante étrangère (LVE)** de communication scientifique est requise pour l'obtention du Master. Le cours est obligatoire en M1.

Pour les étudiants non francophones, la langue française est considérée comme la langue de communication scientifique. La mise à niveau se fait par les cours de « **Français Langue Etrangère** » (FLE) dispensés à l'EPHE – PSL.

Les cours de langues vivantes (sauf l'anglais) sont dispensés par le pôle des Langues de PSL, à l'École des Mines (**attention, inscription dès septembre**).

## Cours de Français Langue Étrangère (FLE)

Les **étudiants non francophones** inscrits à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE – PSL) bénéficient d'une riche offre de cours en Français Langue Étrangère (FLE).

À leur arrivée en France, ils devront d'abord passer un test linguistique permettant d'évaluer leur niveau. Ils suivront ensuite une session intensive de français, à raison de trois heures de cours par jour, dans l'un des groupes de niveaux proposés, soit A2-B1, soit B1-B2, soit B2-C1 (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues). Cette session intensive leur permettra par ailleurs de mieux s'intégrer au système d'études supérieures françaises.

Un cours hebdomadaire de français est aussi offert au premier et au second semestre pour les mêmes niveaux de langue. (A2-B1, B1-B2 et B2-C1).

Tandis que l'oral est privilégié pendant la session intensive, c'est à l'écrit que le cours hebdomadaire est consacré, l'objectif étant d'acquies une meilleure connaissance du style de la rédaction scientifique (mémoire, thèse, articles...).

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'offre de Français Langue Étrangère sur le site de l'EPHE – PSL.

**Pour toute question, vous pouvez aussi contacter Rachel Lauthelier-Mourier en charge du FLE à l'EPHE – PSL.**

Les étudiants ayant déjà passé une certification en français de niveau B2 sont dispensés de session intensive sur présentation de cette certification à Mme Lauthelier-Mourier.

## Soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire de recherche en fin de master 2 est un moment décisif dans le cursus de l'étudiant. La note de mémoire obtenue à cette occasion est un élément d'appréciation important pour l'admission de l'étudiant en doctorat. La soutenance du mémoire donne lieu à une note chiffrée sur 20. Le mémoire doit comporter au moins une centaine de pages de texte principal. Il ne peut être déposé au bureau des masters en vue de la soutenance qu'après accord du tuteur.

Le jury de mémoire est composé de trois membres : il comporte, outre le tuteur pédagogique, au moins un autre enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, qu'il soit directeur d'études ou maître de conférences. Il doit comporter au moins un directeur d'études ou maître de conférences titulaire de l'habilitation à diriger les recherches. Si le sujet traité l'exige, le 3e membre peut-être un expert reconnu dans son domaine, non titulaire du doctorat.

Tout cas de plagiat avéré (en particulier la copie frauduleuse de documents sur Internet ou l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle à des fins de rédaction du mémoire) est sanctionné par l'exclusion.

## Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à la connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'EPHE – PSL). Elles impliquent la présence aux conférences et cours, la réalisation du stage obligatoire, et la remise des travaux de validation des UE. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence à la suite d'un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

## Le stage de professionnalisation

Le stage professionnalisant vise à la découverte d'un milieu professionnel en rapport avec la recherche. Le stage s'effectue sous la responsabilité d'un maître de stage et doit avoir une durée minimale de 48h effectives ; il ne peut excéder six mois. La recherche du stage est du ressort de l'étudiant qui peut bénéficier des conseils de son tuteur et de la référente des stages. Il peut être effectué dans différents types de structure : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), bibliothèque, institution patrimoniale (musée par exemple), etc. Les formations scientifiques complémentaires et les sessions intensives (langues anciennes ; sciences auxiliaires) ne peuvent tenir

lieu de stage. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie en accord avec le maître de stage. Ce stage est encadré par une convention de stage qui garantit les droits et les devoirs de l'étudiant. À l'issue du stage le maître de stage remplit une grille d'évaluation et l'étudiant remet un bref rapport à son tuteur. La note de stage est donnée par le tuteur pédagogique sur la base de la grille d'évaluation du maître de stage et du rapport de stage de l'étudiant, tous documents qui seront également transmis à la référente des stages. Le stage donne droit à 6 crédits ECTS. Un étudiant ne peut valider qu'un stage au cours de son master.

L'étudiant qui travaille en parallèle à ses études peut demander au jury du master à être dispensé de la réalisation du stage et obtenir une validation des acquis professionnels. À cet effet il doit fournir au secrétariat du master une copie de son contrat de travail ainsi que des trois derniers bulletins de salaire. Le jury du master statue sur sa demande.

La référente des stages pour le master Civilisations, Cultures et Sociétés est **Mme Maria-Grazia Masetti-Rouault**.

Le responsable du stage de chaque étudiant est son tuteur pédagogique.

# Le tutorat

## Le rôle du tuteur pédagogique

Le tutorat constitue la pierre angulaire de la formation ; il introduit au niveau du master un accompagnement qui est ordinairement réservé à la pratique doctorale.

Plus généralement, par le truchement de leur tuteur et des autres enseignants-chercheurs, les étudiants de master ont la faculté d'accéder aux ressources et à la vie des **équipes et laboratoires de recherche auxquels les enseignants sont rattachés.**

Le tuteur pédagogique est choisi par l'étudiant parmi les directeurs d'études ou les maîtres de conférences de l'EPHE – PSL. Il accompagne l'étudiant durant toute sa scolarité, il définit avec lui son parcours, le sujet du mémoire dont il assure la direction, et supervise les travaux de recherche de master 1 et de master 2.

Une charte de tutorat cosignée par le tuteur et l'étudiant définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre, pendant et après la formation du Master. Le texte de cette charte se trouve en fin du document.

En cas de réorientation, il peut être procédé au remplacement du tuteur par un autre membre de l'équipe pédagogique du master, sous réserve d'accord mutuel des différentes parties. L'EPHE – PSL n'est pas tenue de désigner un nouveau tuteur en cas d'absence d'accord.

## L'accompagnement méthodologique

Des séances d'accompagnement méthodologique et de tutorat individuel pourront le cas échéant être organisées chaque semestre, à raison de **1h à 2h par semaine**. L'horaire et le lieu sont précisés sur le site de l'EPHE – PSL.

Cet accompagnement se donne pour but d'aider les étudiants à se familiariser avec l'EPHE – PSL, PSL et leurs rouages, ainsi que de les guider dans les démarches qu'ils doivent accomplir au cours de leur scolarité. Les séances d'accompagnement méthodologique sont aussi un lieu d'échange et de débats.

L'accompagnement méthodologique ne donne pas lieu à attribution de crédits ECTS.



# Candidater en Master

# Les pré-requis

On attend des étudiants :

## En matière académique

- De bonnes notes dans leur cursus antérieur en lien avec le domaine du master
- D'avoir acquis des connaissances disciplinaires dans la période et la spécialité choisies
- Des capacités à la mise en œuvre d'une réflexion analytique approfondie et à la synthèse
- Des méthodes de travail en autonomie
- Une grande qualité de l'expression écrite en français
- La capacité à s'exprimer clairement devant un public à l'oral
- Des qualités de raisonnement, d'analyse de document et de rendu synthétique
- L'acquisition de la démarche scientifique
- D'être à l'aise avec l'informatique et les outils numériques (traitement de texte - indispensable -, tableurs, cartographie, traitement de l'image...)
- Des qualités d'expression écrite en langue anglaise ou dans une autre langue

## À titre personnel :

- Autonomie
- Capacité à s'investir, à prendre des initiatives
- Capacité d'organisation
- Curiosité intellectuelle
- Motivation
- Suivre de l'actualité de la recherche
- Connaissance des débouchés de la formation
- Connaissance des exigences de la formation
- Cohérence du projet avec la formation et les débouchés potentiels

# Conditions d'accès

## Accès en Master 1

La mention est ouverte aux étudiants titulaires d'une **licence en sciences humaines ou sociales**.

Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la **commission d'admission** composée des responsables des parcours sous la présidence du responsable de la mention du master.

Outre les diplômes ou équivalents requis, les candidats devront, dans le cadre de la procédure d'inscription, obtenir l'accord d'un tuteur membre de l'équipe de formation du master.

La formation est également ouverte aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle. Un **dossier de validation d'acquis** (VA) en vue de l'entrée dans le master 1 ou 2 devra être rempli au moment de la candidature, cette même procédure s'applique si le candidat ne possède pas un diplôme de Licence ou de M1 respectivement. Ce dossier de validation des acquis est soumis à la commission d'admission.

## Accès en Master 2

Une **validation de toutes les UE de M1** permet le passage en M2. L'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis du tuteur ; elle n'est pas de droit. La possibilité de redoubler une année est soumise à l'avis du jury ; elle n'est pas de droit.

Les étudiants ayant déjà obtenu un M1 dans une autre formation peuvent candidater directement en M2 sous condition que les acquis soient en rapport avec la nouvelle formation.

# Les étapes de la candidature

## 1.

### L'accord du tuteur/tutrice

Prendre contact avec un tuteur ou une tutrice de l'EPHE – PSL en fonction du projet de recherche. Finaliser avec lui ou elle le **projet de mémoire**, obtenir le document d'accord écrit et signé.

Vous trouverez une liste des tuteurs pour chaque parcours sur notre site web [www.ephe.psl.eu](http://www.ephe.psl.eu)

## 3.

### L'examen des candidatures

par la **commission d'admission** composée des responsables des parcours sous la présidence du responsable de la mention du master.

## 4.

### La validation de l'inscription pédagogique

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la **décision d'admission**, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission sur le portail étudiant. Après cette phase, il sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité.

En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant.

La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

**Réinscription :** À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

## 2.

### Le dépôt des candidatures sur les plateformes

En M1 sur [MonMaster.gouv.fr](http://MonMaster.gouv.fr) pour :

- les étudiants titulaires (ou en préparation) d'un **diplôme national de licence** ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master, qu'ils soient français ou ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco ;
- les candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence ne bénéficie pas du dispositif Études en France (liste des pays accessible sur le site de **Campus France** et du portail **Études en France**).



Tutoriel - Comment candidater sur la plateforme Mon Master

En M2 et en M1 et M2 pour les candidats de nationalité étrangère (à l'exclusion des ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco), dont le pays de résidence bénéficie bien du dispositif Études en France sur la **plateforme de recrutement TALENT** de l'Université PSL.

## 5.

### L'inscription pédagogique

Vous **choisissez les séminaires, cours et conférences** pour la rentrée lors de l'inscription pédagogique, en accord avec votre tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des cours.

Notez que votre tuteur pourra vous demander de suivre une conférence mensuelle ou des formations complémentaires avec attestation de présence qui vous permettront de compléter votre formation et qui figureront dans l'annexe au diplôme.

# Les frais d'inscription

## En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 105 €, en 2025/2026. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.

## Montant des droits à payer

**Les droits d'inscription sont de 254 €**, ils se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque ;

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3941 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE – PSL, renouvelle la décision de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 254 €.

## Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

## Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même. Vous devez prendre contact avec le service de la formation continue par courriel.

## Exonérations

**Sont exonérés** de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;

- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.
- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

## Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr). Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

# Aides Financières

## Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour **demander une aide financière ponctuelle** à l'EPHE – PSL. Cette aide est financée par la **CVEC** (Contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

## Bourses de mobilité

Des bourses de mobilité sont financées par l'EPHE ainsi que par les Programmes Gradués « Sciences historiques » et « Sciences des religions » de PSL. Elles sont destinées à **faciliter la mobilité des étudiants** en Master 1 et 2 dans le cadre de stages ou missions d'étude en France ou à l'étranger.

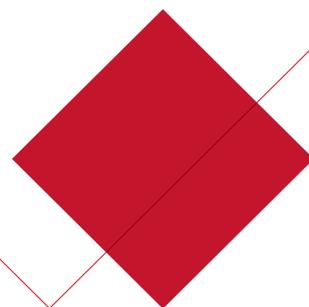
Les Programmes Gradués sont actuellement chargés de la gestion de ces financements ; à cet effet ils lancent périodiquement des appels à candidature auprès des étudiants du master CCS.

## Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment **des projets de culture** (artistique, diffusion scientifique ou générale), **des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante...** ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. Le projet doit par ailleurs être porté dans un cadre associatif dont vous seriez membre, de fait la subvention pouvant être attribuée ne peut être versée que sur le compte bancaire d'une association. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considérée comme un plus dans le cadre des formations en étant présentée en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

# Aménagement des études



## Période de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire, elle s'effectue en général à mi-cursus.

**La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut !** Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi, faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif...). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme. La césure ne peut amener aucun crédit en supplément de ceux délivrés par la formation.

**La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat** de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

**Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit.** Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit

être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL délivrant **un diplôme national**. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit (164 € pour une césure en master).

## Aménagement du cursus

Pour des raisons définies réglementairement, l'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 **en deux ans**. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques **avec l'accord du tuteur pédagogique**.

Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

# Charte du tutorat pédagogique

**Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.**

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, choisi dans cette fonction par l'étudiant lors de sa candidature. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

## CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription

administrative », item « documents complémentaires » Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

## DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à

son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

## PROCÉDURE DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

## APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date: .....

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....  
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) .

.....



# Contacts

**Gestionnaire du master**

Céline Richer  
mastershs@ephe.psl.eu

**Bureau de la vie étudiante**

Laurent Tessier  
vieetudiante@ephe.psl.eu

**Formation continue**

Ion Dimitrov  
formation.continue@ephe.psl.eu

**Responsable de la Direction  
des Enseignements  
et de la Vie Étudiante**

Virginie Cardaillac-André  
virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu

**Responsables de parcours**

Samra Azarnouche  
samra.azarnouche@ephe.psl.eu

Alessia Bauer  
alessia.bauer@ephe.psl.eu

Michel Cacourous  
michel.cacourous@ephe.psl.eu

Martin Motte  
martin.motte@ephe.psl.eu

Stéphane Péquignot  
stephane.pequignot@ephe.psl.eu

Jean-Claude Yon  
jean-claude.yon@ephe.psl.eu

**Support services numériques**

<https://interv.ephe.psl.eu/>

**École Pratique des Hautes Études – PSL**

Les Patios Saint-Jacques  
4-14, rue Ferrus  
75014 Paris  
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20



École Pratique  
des Hautes Études



# Enseigner la recherche par la pratique de la recherche



[www.ephe.psl.eu](http://www.ephe.psl.eu)



École Pratique  
des Hautes Études

